

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE  
FEMME/HOMME

COMMENT SE  
FAIT-IL QU'À  
POSTE ÉGAL,  
JE GAGNE  
MOINS QUE  
TOI?



PARCE  
QUE JE  
GAGNE  
PLUS.



finances  
**Solidaires**

# L'Égalité Professionnelle mérite mieux qu'un chantage !

Courrier adressé aux ministres par Solidaires Finances le 4 février 2015

SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques

DOUANES  
**Solidaires**

**Solidaires**  
CCRF & SCL

**Solidaires**  
**Sud**  
INSEE

**Sud** Centrale  
**Solidaires** finances

I.D.D.  
**Solidaires**

En date du 14 janvier 2015, le Secrétariat Général des ministères économique et financier a adressé aux fédérations un projet d'accord sur l'Égalité professionnelle couvrant la période 2015-2017.

**Solidaires Finances** tient à vous rappeler que la question de l'égalité professionnelle des femmes et des hommes est un sujet central, emblématique d'une valeur fondamentale que notre fédération et son union syndicale ont toujours fait leur.

**C'est dans cet état d'esprit constructif et responsable que Solidaires Finances a signé en avril 2011 le premier plan d'action Égalité professionnelle femmes-hommes qui traçait les premières mesures concrètes dont devait s'emparer les directions et services des ministères.**

**Solidaires Finances** s'est investie de manière pleine et entière pour que les mesures initiées et discutées se traduisent par de réels droits pour les femmes ; sachant en outre que les dispositions et droits concrets mis en œuvre en faveur de l'égalité professionnelle bénéficient, in fine, à l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les agents.

A de nombreuses reprises, **Solidaires Finances** a interpellé tant les ministères que les directions pour faire vivre ce premier plan. Quatre ans après, nous ne pouvons que constater que directions et services n'ont pas été à la hauteur des enjeux de ce premier plan qu'ils n'ont pas décliné.

Néanmoins, la fédération **Solidaires Finances** a continué à s'investir dans l'élaboration du deuxième plan d'Égalité femmes-hommes.

Ainsi, dans la foulée d'études déjà menées, la programmation d'études complémentaires (sur la prime variable, sur le poids des charges familiales...) et la déclinaison de certaines mesures du protocole Fonction publique du 8 mars 2013 apportent quelques éléments positifs au contenu de ce second plan :

- prise en compte des violences sexistes, du harcèlement sexuel restant largement tabous, même si la question des violences conjugales a été éludée ;
- lutte contre les stéréotypes qui sont très « structurants » sur ces questions d'égalité professionnelle ;
- mise en place des formations à plusieurs niveaux.

Sur le fond, l'absence de mesures « concrètes » est évident :

- absence de moyens clairement alloués pour corriger les effets négatifs des périodes d'interruption (sur l'évaluation, l'indemnitaire, le niveau de pension...);
- nouvelles modalités d'aide de garde sans abondement budgétaire de l'action sociale ;
- organisation d'un « faux » temps partiel risquant de dégrader les conditions de travail des personnes dans un contexte général déjà délétère... ;
- absence d'obligation de déclinaison du 2<sup>ème</sup> plan et de résultats pour les directions.



Le rajout récent de trois points n'est pas de nature à modifier notre appréciation générale : « engagement chiffré de 30 berceaux sur la période 2015-2017, mise en place d'une nouvelle autorisation d'absence pour les agents dont l'épouse ou la compagne est enceinte, mobilisation de la politique du logement social pour mieux accompagner les familles monoparentales et les agents victimes de violences conjugales. »

En effet, le nombre de places de berceaux est ridicule par rapport au nombre d'agents. Les absences pour examens médicaux pré-nataux déclinent des mesures déjà incluses dans la loi d'août 2014 et intégrées depuis dans les instructions RH de certains ministères. Le ministère ne peut donc s'exonérer d'appliquer cette disposition légale. La question vitale du logement des victimes de violences conjugales s'inscrit elle aussi dans un plan national de lutte contre les violences faites aux femmes.

**En outre, dans sa note du 14 janvier 2015 adressée aux Secrétaires Généraux des fédérations des finances, le Secrétaire Général souligne que : « A défaut de revêtir la qualité d'accord majoritaire », les trois mesures évoquées ci-dessus « ne trouveraient pas à s'appliquer »...**

Solidaires Finances et l'ensemble de ses syndicats réunis en Commission exécutive :

- **condamnent** ce chantage inacceptable à la signature ;
- **dénoncent**, sur la forme et sur le fond, la méthode visant à prendre les agents en otage ;
- **demandent** aux pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités, c'est à dire d'appliquer d'une part les dispositions légales et, d'autre part, de ne pas se décharger de leurs responsabilités sur les fédérations syndicales
- **exigent** que la question de l'égalité professionnelle soit abordée dans les Comités Techniques des directions et des services des ministères afin de mieux prendre en compte les différentes réalités.

Pour l'ensemble des raisons développées ci-dessus, la fédération **Solidaires Finances** ne signera pas ce deuxième plan d'action 2015-2017. Elle se réserve le droit d'alerter la Fonction publique sur cette situation alarmante et d'en informer les agents.



  
Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Paris, le 14 JAN. 2015

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
BUREAU ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL



Affaire suivie par : Eric Regazzo/Dominique Prince  
Téléphone : 01 53 18 76 04/72 60  
N° : DDEP/2015/01/2681

Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes couvrant la période 2015-2017 et s'appliquant au périmètre des ministères économiques et financiers.

Le projet tel qu'il vous est aujourd'hui proposé marque l'aboutissement du cycle de négociation qu'ont souhaité lancer les ministères, et dont ils ont rappelé toute l'importance lors du comité technique ministériel du 30 avril 2014. Ce projet d'accord résulte des travaux conduits par la DRH depuis mai 2013, tout au long de dix groupes de travail, auxquels ont été associés les représentants des personnels détenant au moins un siège au comité technique ministériel ; il tient compte des derniers échanges intervenus lors du groupe de travail conclusif du CTM du 25 novembre 2014 présidé par la DRH.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître votre intention de signer, ou non, ce projet d'accord dans un délai de trois semaines, soit d'ici le 4 février 2015.

A défaut de revêtir la qualité d'accord majoritaire, les propositions suivantes de l'administration ne trouveraient pas à s'appliquer :

- engagement chiffré de 30 berceaux sur la période 2015-2017 (mesure 10) ;
- mise en place d'une nouvelle autorisation d'absence pour les agents dont l'épouse ou la compagne est enceinte (mesure 12) ;
- mobilisation de la politique de logement social pour mieux accompagner les familles monoparentales et les agents victimes de violences conjugales (mesure 13).

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général  
  
Laurent de JEKHOWSKY